

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHÉ
Commune GRAVELINES

**ARRETE DU MAIRE**

**COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**  
**DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

*5.3 – Désignation de représentants*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026 relative à la mise en place de la Commission Communale pour l'Accessibilité,

Considérant qu'il convient de désigner les membres de cette commission suivant la composition fixée par le conseil municipal,

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : Rappelle les représentants du conseil municipal désignés pour siéger au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité par délibération du 8 avril 2026 :

- . Madame Josée BLEUEZ (Présidente) ;
- . Monsieur Alain MERLEN ;
- . Monsieur Cédric LIAGRE ;
- . Monsieur Laurent NOTEBAERT ;
- . Monsieur Antoine ASSICE ;
- . Monsieur Daniel BOLLE ;
- . Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT.

Article 2 : Sont désignés au titre des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap :

- . Madame Viviane JONCKEERE, représentante de "ATOUS VILLE" ;
- . Monsieur Philippe TURBOT, représentant de l'"AFEJI".

Il est précisé que pour l'association "ÉCOUTE TON COEUR", la désignation reste dans l'attente d'une proposition de l'association.

Article 3 : Sont désignés au titre des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :

- . Monsieur Laurent VANDROMME, Directeur du Centre d'Action Sanitaire et Sociale (CASS) ;
- . Madame Isabelle DRUESNE, Directrice de l'EHPAD Les Oyats.

Article 4 : Est désigné au titre des représentants des acteurs économiques :

- . Monsieur Grégory FREDERIC, représentant de l'association "Les Vitrines de Gravelines".

Article 5 : Sont désignés au titre des représentants des aidants familiaux :

- . Madame Amélie NOORENBERGHE ;
- . Madame Sarah MONFOURNY ;
- . Madame Doriane THERY.

Article 6 : Est désigné(e) au titre des représentants des autres usagers de la Ville :

- . Monsieur Tony FILIATRÉ.

Article 7 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié aux intéressés,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 05 juin 2026  
Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 05 JUIN 2026  
Mis en ligne sur le site de la Ville le 05 JUIN 2026



Bertrand RINGOT